



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Jeudi 18 janvier 2024

Liste des membres présents :

Proviseur : D. Djimadoum / DAFACS : C. Dezetter / Directrice : M. Millasseau / Provisseur adjointe : C. Appriou / CPE : A. Vincent / Représentants des Personnels : M. Paracuellos – C. Barbe – B. Bernier Barbe – F. Legros – L. Paye – A. Walkiers / Représentants des Parents d'élèves : A. Bertout – H. Gaudefroy – J. Daoud – M. Blanc – M. Niang / élèves : A K Diop – / S. Sambé

Le quorum étant atteint (19 membres présents), la séance est ouverte à 18h05.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme MILLASSEAU, Directrice du primaire

Le secrétaire Adjoint est M. BERTOUT, représentant de parents d'élèves APE Teranga

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Proviseur rappelle l'ordre du jour, en précisant qu'un tarif de voyage a été ajouté, et que des questions diverses ont été reçues de la part de l'APE Teranga et du SNUIPP.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption PV du C.E. du 08/12/2023
3. Calendrier scolaire 2024 – 2025
4. Ajustements calendrier 2023-2024
5. Plan de formation continue des personnels à mi-parcours
6. Programme d'actions du conseil école-collège
7. Tarif Voyage scolaire Athènes
8. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du C.E. du 08/12/2023

Une représentante du personnel demande ce qu'il en est de la réponse que le Proviseur avait annoncé faire à la déclaration liminaire du dernier conseil d'établissement.

Le Proviseur indique que cette réponse a été faite dès le lendemain et qu'il est étonné qu'elle ne soit pas parvenue aux membres du conseil d'établissement.

Communication leur en sera faite rapidement.

Le PV du C.E. du 08/12/2023 est adopté à l'unanimité

3. Calendrier scolaire 2024-2025

Concernant le calendrier scolaire 2024-2025, le Proviseur rappelle que contrairement au territoire national français où les calendriers scolaires sont arrêtés par le Ministère de l'Éducation Nationale, la situation des établissements français à l'étranger doit faire l'objet d'une consultation des représentants de la communauté scolaire avant adoption d'un calendrier.

Les différentes instances ont donc été préalablement consultées pour nourrir l'avis que formulera le conseil d'établissement.



Toutefois, la latitude pour construire ces calendriers est limitée par un certain nombre de principes :

- 36 semaines de 24 heures en primaire, soit 180 jours (36x5j) ou 864 heures (36 x 24h)
- Une harmonisation souhaitée des calendriers sur la Zone Afrique Occidentale
- Des examens en juin au secondaire
- Les jours fériés du pays d'accueil comptent comme du temps scolaire
- Une validation par l'Inspecteur de l'Education Nationale et le poste diplomatique ultérieure
- Une piste de réflexion avec le calendrier en France qui est projeté

Le Proviseur attire l'attention des membres sur le fait que la dernière zone termine ses vacances de printemps le dimanche 4 mai en France.

Le projet de calendrier, précédemment communiqué avec la convocation, est ensuite projeté.

Le Proviseur le présente en mettant en avant :

- Régularité de 7 semaines entre chaque période de petites vacances jusqu'à celles d'hiver.
- Période plus courte entre celles d'hiver et celles de printemps pour tenir compte des examens tout début juin
- La question du maintien du lundi 7 juillet travaillé a été étudiée. Pour le supprimer, il faudra le compenser par un autre jour théoriquement vaqué. 2 propositions ont émané : travailler le samedi 31 mai (car jeudi de l'ascension dans la semaine) ou travailler le samedi 14 juin car lundi de pentecôte dans la semaine)

Intervention de M. Legros (SNUIPP) qui témoigne du fait que lors du conseil d'école, compte tenu de la déperdition d'élèves habituellement constatée mi-juin, il a été proposé de ne faire travailler que les enseignants ce samedi 14 juin, dans le cadre de la préparation de rentrée. Les travaux avec une partie seulement des élèves sur cette demi-journée imposeraient aux enseignants de recommencer le lundi en présence d'un plus grand nombre.

Mme Blanc (LIPE) précise que lors du conseil d'école, les parents étaient également favorables à cette piste.

M. Bertout (APE Teranga) remarque que cela pourrait également s'envisager différemment, lissé sur plusieurs jours (1h de plus par jour pendant 5 jours).

Le Proviseur soulève que la contrainte des 180 jours ne doit pas être levée.

Par ailleurs, l'IEN valide le respect des horaires face élèves. Aussi, le fait de considérer ce samedi 14 juin comme un temps de travail pédagogique entre enseignants ne pourra être considéré que dans un temps ultérieur, à l'occasion des ajustements de calendrier.

Le Proviseur sollicite par un vote l'avis du conseil du second degré sur la proposition suivante :

- Calendrier des périodes de vacances comme présenté dans le document adressé en amont
- Report de la journée du lundi 7 juillet au samedi 14 juin de 7h45 à 12h20 sur la base de l'emploi du temps d'un lundi.

Le projet de calendrier est approuvé à l'unanimité

4. Ajustements du calendrier 2023-2024

Les deux périodes de suspension des cours nécessaires compte tenu de l'accueil des épreuves écrites du baccalauréat et du Diplôme National du Brevet sont ensuite présentées :



Du lundi 3 au jeudi 6 juin pour les épreuves du baccalauréat

Du lundi 10 au mardi 11 juin pour les épreuves du DNB

Les cours du vendredi 7 juin sont maintenus pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}

Les élèves de 3^{ème} bénéficieront d'une organisation particulière les après-midis des 3,4 et 6 juin pour finir la préparation du DNB autour des enseignements évalués à l'écrit (français, histoire-géographie, mathématiques, sciences)

Les diapositives présentant diverses échéances déjà arrêtées à ce jour sont ensuite projetées :

Baccalauréat GT :

- Français écrits : 03 juin 2024,
- Philosophie : 04 juin 2024,
- Epreuves de Spécialités : 05 et 06 juin 2024,
- Grand oral : du 10 au 14 juin 2024.
- Français oral : du 18 au 24 juin 2024
- Résultats du premier groupe : 25 juin 2024
- Second groupe du Baccalauréat : 27 ou 28 juin 2024.
- Résultats du second groupe : le 28 juin 2024.
- Cérémonie de remise des diplômes du baccalauréat : 28 juin 2024

Diplôme National du Brevet :

- Oral : 30 mai 2024.
- Oral DNBI : 07 juin 2024
- Ecrits : 10 et 11 juin 2024.
- Résultats DNB : non arrêté à ce jour,

Orientation 3ème 2nde

- Remise des fiches dialogues orientation aux familles : semaine du 15 avril 2024 en 3^{ème} et du 22 avril en 2^{nde},
- Retour des fiches dialogues pour les conseils de classe : au plus tard le mercredi 15 mai 2024 en 3^{ème} et le vendredi 17 mai en 2^{nde},
- Conseils de classes de **Troisième** et de **Seconde** : semaine du 03 juin 2024
- Ouverture du dialogue avec les familles en cas de désaccord dès la fin du conseil.
- Fin du dialogue avec les familles le 15 juin 2024
- Commission d'appel fin de seconde : 24 juin 2024 (à confirmer).
- Commission d'appel fin de 3^{ème} : 24 juin 2024 (à confirmer).

Conseils de classe autres niveaux

- Conseils de classes Parcoursup de **Terminale** : 19 et 21 mars 2024
- Conseils de classes de **Terminale** : 29 au 31 mai 2024
- Conseils de classes de **Première** : 27 au 29 mai 2024
- Conseils de classes des **Quatrième, Cinquième** et **Sixième** : du 18 au 26 juin 2024.

Fin des cours

- Pour les classes de **Terminale**, les cours s'arrêtent le vendredi 31 mai 2024 à 17h00. Seuls les cours de philosophie et d'enseignements de spécialité auront lieu les 30 et 31 mai.
- Pour les classes de **Première**, les cours s'arrêtent le vendredi 31 mai 2024 à 17h00. Seules des séances de français auront lieu les 30 et 31 mai.
- Pour les classes de **Seconde**, les cours s'arrêtent le vendredi 31 mai 2024. Ils devront obligatoirement réaliser un stage de découverte professionnelle du 3 au 14 juin 2024.

- Pour les classes de **Troisième**, emploi du temps normal jusqu'au 31/05, aménagé sur les après-midis (de 14h à 17h) les lundi 03/06, mardi 04/06 et jeudi 06/06 autour des enseignements passés à l'écrit du DNB : français, mathématiques, HG/EMC, sciences.
- Pour les classes de **Quatrième, Cinquième et Sixième**, les cours s'arrêtent le vendredi 28 juin 2024. Toutefois les élèves de ces classes seront libérés **du lundi 03 juin au jeudi 06 juin inclus** pour permettre la passation des épreuves du baccalauréat, **et du lundi 10 juin au mardi 11 juin inclus** pour celles du DNB.

Du mercredi 12 juin au vendredi 28 juin inclus, les emplois du temps de ces classes seront aménagés pour optimiser leur accueil.

- Pour les classes du **Primaire**, les cours s'arrêtent le vendredi 5 juillet 2024.

Journées pédagogiques : L'ensemble des enseignants du secondaire se consacrent exclusivement à la préparation de rentrée du 01 au 05 juillet 2024.

Bourse aux livres le samedi 22 juin 2024

Listes des fournitures par niveau publiées au plus tard le 7 juin 2024

Le Proviseur indique que la note sur ces dates est presque achevée, et qu'elle sera envoyée à l'ensemble des parents et des personnels.

M. Paracuellos (SUD Education) demande ce qu'il en est des annonces de M. Attal alors ministre de l'Éducation Nationale sur le DNB qui deviendrait un examen de passage en 2nde GT ou sur les groupes de niveau au collège.

Le Proviseur répond qu'il faut attendre, après le temps des annonces médiatiques, la publication des textes qui seuls fondent des modifications d'organisation. A ce jour, rien n'est paru dans ce sens.

M. Niang (LIPE) demande si les PV du CE peuvent être envoyés également aux suppléants à chaque fois, et non seulement aux titulaires. Il prend l'exemple de cette séance où il a dû siéger de façon impromptue, et qu'il n'a pu prendre connaissance du PV que par l'intermédiaire du titulaire.

Le proviseur indique entendre la remarque, mais que c'est l'esprit de la suppléance. Le titulaire est notre interlocuteur (convocations, PV, etc...) ; charge à celui-ci de faire suivre à son suppléant lorsque nécessaire.

M. Bertout (APE Teranga) demande si compte tenu de l'apparition de stages en 2nde, ceux de 3^{ème} existent-ils toujours ?

Le Proviseur répond que oui et d'ailleurs, la moitié de nos élèves de 3^{ème} sont en stage cette semaine et l'autre moitié la semaine prochaine.

Ces aménagements de calendrier sont approuvés à l'unanimité.

5. Plan de formation des personnels

Ce sujet est crucial notamment pour servir la qualité de nos enseignements. L'AEFE le porte avec une volonté forte en l'ayant structuré autour des Instituts Régionaux de Formation (16 au total, 1 par zone du monde). Nous avons la chance d'héberger l'IRF de la Zone Afrique Occidentale.

Chaque zone établit son Plan Régional de Formation sur la base d'un recensement des besoins, des priorités du ministère de l'Éducation Nationale, de celles de l'AEFE, et des constats opérés par les formateurs sur le terrain.



Deux grands types de formation sont proposés aux personnels : des stages à l'IRF et des missions de formation dans chaque établissement. S'y adjoignent de nombreux autres dispositifs directement à l'agence ou en académie sur le territoire national (master MEEF, immersions dans les classes dans une académie, ...) On essaie d'impliquer tous les publics : des stages pour les ATSEM, les adjoints de laboratoire, les accompagnants des enfants en situation de handicap, les administratifs...

M. Paracuellos (SUD Education) on voit qu'il y a des stages pour les enseignants de maternelle. Est-il question que des classes maternelles soient ouvertes au lycée Mermoz ? Il y en a eu par le passé et le fait d'un CP en moins cette année pourrait relancer la réflexion.

Le Proviseur répond qu'il faut d'abord qu'on constate dans le temps si la classe de moins en CP est structurelle ou conjoncturelle. Par ailleurs, plusieurs établissements accueillant maternelle et / ou élémentaire ont été homologués. Il n'est pas à l'ordre du jour de leur faire concurrence. En effet, ils contribuent à l'objectif d'augmentation des effectifs accueillis dans l'enseignement français à l'étranger. Nous saurons davantage dans 2 ou 3 ans sur quel volume s'installe notre cycle 2.

Mme Walckiers (SNES) demande si à l'instar de la maternelle, est-il question de proposer du post bac dans l'établissement.

Le proviseur répond que l'AEFE expérimente des BTS dans quelques lieux, et qu'il nous faut attendre le retour d'expérience. Les classes préparatoires ne sont pas à l'ordre du jour car il en existe déjà de nombreuses en France qui ne remplissent pas. Par ailleurs, l'Etat sénégalais a ouvert des CPGE scientifiques à Thiès.

Sont ensuite présentés quelques chiffres plus particulièrement pour le lycée Mermoz : De 164 demandes de stages concernant 96 agents en 2021, nous sommes arrivés à 314 demandes qui concernent 130 agents en 2023. Cette évolution souligne la volonté d'aller dans le sens de la formation partagée par les personnels.

6. Conseil Ecole-Collège

Mme Appriou présente les missions du CEC :

Le conseil école-collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il s'agit de fluidifier le parcours scolaire des élèves au travers de projets communs, de rencontres ... Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Il réunit des enseignants du collège et des écoles : Aimé Césaire, Saint Exupéry, EFS de Fann et Dial Diop, Jean Mermoz

Puis le calendrier et le programme d'actions 2023-24

- Réunion le 11 décembre 2023
- Quatre ateliers dont trois disciplinaires et un transversal
- En mathématiques et en français: continuité pédagogique
(bilan des pratiques, freins, réflexions, propositions)
 - Mathématiques: nombres décimaux,
activité inter-cycle énigmes
manipulation, échanges croisés
 - Français: écrits, étude de la langue, lecture et langage oral
jumelage théâtre
carnet de lecture commun
observations croisées (écrit et mise en activité)

EPS: activités inter-cycles, échanges de pratiques

- Atelier transversal: prévention et lutte contre le harcèlement,

Outils de prévention à l'interne, éducation, sanctions, communication, suivi

livret d'accueil par les élèves de 6ème

Prochaine réunion en mai 2024

M. Bertout (APE Teranga) demande comment sont choisies les écoles de Dakar qui participent à ce CEC ?
Mme Appriou répond qu'il s'agit simplement des écoles dont les élèves poursuivent massivement au collège Jean Mermoz.

Mme Gaudefroy (APE Teranga) demande si les élèves de ces écoles bénéficient d'une affectation prioritaire au lycée Mermoz ?

M. Ver Ndoye précise que le critère géographique n'entre pas en ligne de compte dans la procédure d'affectation.

7. Tarifs de voyages

Athènes du 1^{er} au 7 avril pour des élèves de 2nde non SIA – 1 270 000 FCFA

M. Niang (LIPE) rappelle qu'il a un contact à l'ambassade de Grèce à Dakar qui pourrait contribuer à ce voyage.

Le Proviseur répond qu'il est nécessaire de faire le lien avec les professeurs organisateurs (MM Reynard et Kuper).

Tarif adopté à l'unanimité

Toubab Dialaw 2 jours, 1 nuit pour tous les CM2 par paires de classes.

40 000 FCFA par famille grâce à un don de 800 000 FCFA de l'APE Teranga.

Mme Walckiers (SNES) souligne cette initiative des enseignants du primaire qui permettent à tous les élèves du niveau de partir en classe découverte.

Tarif adopté à l'unanimité

8. Questions diverses

APE Teranga

« Certains professeurs ont été absents depuis plus d'un mois (par exemple enseignant en 3^{ème}). Cela pose la question de la bonne préparation aux examens (brevet ou autres) notamment rien ne semble être communiqué sur Pronote en attendant pour les élèves comme pour les parents. La seule réponse obtenue par mail a été que les élèves devront rattraper ce retard par leur propre moyen. Pourquoi ne pas mettre en place dans ce cas des cours en distance ou elearning si le professeur est absent sur une longue durée et pas remplacé surtout pour les années d'examen? Quelle est la position du lycée sur ces cas d'absence sur des périodes de plusieurs semaines? »

Le Proviseur indique ne pas avoir à l'esprit une telle situation sur une classe à examen.

Cela dit, nous essayons sur le second degré de procéder à un maximum de remplacements. Le frein est la ressource humaine en terme de compétences.

Nous avons également une attention particulière sur les classes à examen. Si un remplacement ne peut être assuré que partiellement, nous priorisons les classes à examen.



Par ailleurs, nous privilégions le cours en présentiel autant que faire se peut. Donc, si besoin, des rattrapages sont organisés après le retour du professeur.

Lors d'une absence pour maladie, tout le monde est bien conscient du fait que l'enseignant concerné ne peut davantage assurer des cours distanciels.

Au premier degré, on remplace systématiquement.

Par ailleurs, nous allons expérimenter au collège pour les absences ponctuelles imprévues un outil du CNED proposé et financé par l'AEFE. Il ne porte que sur les disciplines suivantes : français, mathématiques, histoire géographie.

Mme Bernier-Barbé (SNES) dit être étonnée de la question et du pluriel utilisé, qui met en cause plusieurs enseignants.

M. Bertout (APE Teranga) précise qu'il s'agit de se faire le relais de remontées parentales.

« Avec la campagne qui va commencer et les élections courant Février et Mars, a-t-on prévu un plan de formation à distance en cas de troubles pendant cette période? Aussi quelle procédure doit être communiquée aux parents en cas de perturbations autour du lycée? »

Le Proviseur indique que la réponse a été apportée lors du conseil d'école pour le primaire. Chaque niveau utilise une structure de padlet dont les accès ont été communiqués. D'ailleurs pour certains enseignants il s'agit d'un outil du quotidien et non spécifiquement dédié à l'enseignement à distance.

Concernant le secondaire, les enseignants ont travaillé à l'exploitation des outils qui sont à notre disposition lors de la pré-rentree. Les ressources sont accessibles via Pronote et Google Classroom. Les élèves connaissent leurs identifiants depuis la rentrée. Cela n'empêche pas certains enseignants d'avoir recours à des outils qui leur paraissent plus opérants mais dans ce cas, ils le précisent à leurs élèves.

Lors d'événement comme ceux de 2023, le lycée travaille avec l'ambassade pour déterminer si la situation nécessite la suspension des cours ou la fermeture temporaire de l'établissement. Dans ce cas, une communication sera envoyée aux parents pour les informer sur la démarche attendue. En cas de risque élevé autour de l'établissement, ce dernier est reconnu par les autorités comme lieu sûr pour les élèves et leurs familles.

Mme Walckiers indique que tous les collègues ne sont pas logés à la même enseigne. Ils n'ont parfois pas de connexion internet ou d'ordinateur. Ils sont dans ce cas en difficulté pour assurer des cours à distance.

Mme Vincent (CPE) remarque que c'est également le cas de certains élèves.

SNUIPP

« Elle porte sur l'occupation des salles au primaire.

En effet, nous constatons des difficultés au primaire sur ce sujet particulier. En BCD, la salle webradio/informatique est occupée par le personnel d'Ansamble. C'est une salle qui permet de réaliser des ateliers avec ses élèves comme la salle située au fond et munie d'un TBI.

Les personnels de BCD sont trop souvent dérangés dans leur travail et nous pensons que l'organisation mérite d'être revue, en accord avec notre directrice que j'ai pu rencontrer à ce sujet.

Des salles (informatique et de motricité) sont sollicitées par des personnels hors du primaire. Nous devons rappeler que nous y menons des activités régulières avec nos élèves (cf. EDT).



Enfin, la salle de classe de CP devient une salle de formation IRF04. Nous l'apprenons sans aucune communication au préalable ce qui est toujours regrettable surtout d'un point de vue fonctionnel. Certes, il s'agit d'occupations sporadiques mais des intervenantes primaires y travaillent, notamment avec des élèves en difficulté. Il est légitime de dire qu'elles doivent le faire dans l'espace-classe mais il est profitable de pouvoir prendre des élèves en petit groupe dans ce lieu propice.

Lorsqu'une enseignante n'a pas pu y accéder suite à une formation dont elle n'avait pas eu connaissance, elle a logiquement ressenti une certaine frustration et un manque de considération.

Pour résumer, il s'agit simplement de bien redéfinir les occupations de ces différents sites au primaire en tenant compte des acteurs principaux, les enfants, et de ce que nous apporte ces lieux dans nos enseignements et soutiens apportés aux élèves. »

Le Proviseur rappelle que les salles n'appartiennent pas à leurs utilisateurs.

Concernant la salle Web Radio, les personnels d'Ansamble y déposent leurs affaires et s'y installent lorsqu'elle n'est pas occupée et qu'ils ne sont pas de surveillance. La priorité est évidemment donnée aux classes qui en ont besoin. Il me semble qu'elle fait l'objet d'une réservation, il est donc aisé pour les personnels d'Ansamble de savoir à quel moment ils ne peuvent pas s'y rendre.

Les salles de motricité, salle informatique peuvent tout à fait être utilisées par d'autres usagers de l'établissement. Tout est question de réservation. De la même façon que l'amphithéâtre sert au primaire et au secondaire. Des créneaux théâtre sont parfois déplacés pour d'autres activités.

Tout le monde s'emploie à faire au mieux.

Concernant la salle de CP. Dès l'annonce du CP en moins, elle a été très convoitée. Le Proviseur a immédiatement indiqué qu'il ne fallait pas l'affecter à quelque chose de figé.

La collègue service civique et la maitresse supplémentaire y ont recours. Auparavant, elles faisaient autrement.

L'IRF peut également y avoir recours de la même façon qu'il utilise les salles de permanence du secondaire ou des salles de TP lorsque c'est nécessaire.

M. Legros évoque un manque de communication interne.

Mme Millasseau rappelle que l'information avait été donnée.

La séance est close à 20h00

Le Président
D. DJIMADOUM



La Secrétaire
M. MILLASSEAU



La Secrétaire Adjointe
A BERTOUT